

Création de Société par Actions Simplifiée

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CCM DE LA DHUYS, MONTREUIL SOUS BOIS 47 BOULEVARD ROUGET DE LISLE 93100 MONTREUIL
déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

Mme Veronique MAUREL, représentant de la société 22 ADVISORY S.A.S., Société par Actions Simplifiée
actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 22 RUE PEPIN 93100 MONTREUIL, déclare
que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant
aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par
l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
MAUREL Veronique	100	1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera
bloquée en compte spécial :

10278 10278 00022166802 44

jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société
actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du
dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 06 mai 2023

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

Lounès Mezzache
Chargé d'Affaires Professionnels
lounes.mezzache@creditmutuel.fr

JST14

"lu et approuvé"


